

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

COMMISSION DE LABELLISATION TERRITORIALE

Réunion du 7 octobre 2022

Avis favorable sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Côtiers Ouest Cotentin

La Commission de Labellisation Territoriale,

Vu

- le code de l'environnement, et notamment ses articles L 212-3 à L212-7 ;
- l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 6 avril 2022 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;
- la délibération du comité de bassin n° CB 20-08 du 20 mai 2021 approuvant le règlement intérieur du comité de bassin ;
- La saisine du Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Côtiers Ouest Cotentin, par courrier en date du 15 février 2022 ;
- Le dossier de séance

Emet un avis favorable au projet de SAGE Côtiers Ouest Cotentin et confirme qu'il apparaît compatible avec le SDAGE 2022-2027 ;

Souligne l'important travail réalisé pour aboutir à la rédaction des documents du SAGE et la mobilisation des acteurs du territoire ;

Encourage la commission locale de l'eau dans la mise en œuvre des objectifs phares du SAGE relatifs notamment à l'amélioration de la qualité des eaux superficielles, souterraines et littorales, notamment vis-à-vis des usages majeurs du territoire fortement regroupé sur la frange littorale tels que sont la production conchylicole, le maraîchage et la baignade ;

Invite la CLE à prendre part aux réflexions sur le PGRE et faire valoir les objectifs et dispositions du SAGE visant à assurer une gestion équilibrée de la ressource dans le respect des milieux aquatiques, tout en assurant l'approvisionnement en eau de l'ensemble des usages, tant publics qu'économiques ;

Insiste sur la nécessité de réaliser les inventaires sur le plan qualitatif et fonctionnel des zones humides et recommande à la CLE de sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire dans l'acquisition de leur connaissance, leur préservation et leur restauration ;

Enfin, encourage les membres de la CLE et les collectivités du territoire à rechercher une gouvernance qui soit cohérente sur le plan hydrographique et en synergie avec les objectifs ambitieux du SAGE, ainsi qu'à apporter tout l'appui nécessaire à la cellule d'animation dans l'exercice de ses missions.

Fait à Nanterre, le 7 octobre 2022

Le Président de la Commission de
labellisation territoriale



Gérard SEIMBILLE

La Vice-présidente de la Commission de
labellisation territoriale



Claire GRISEZ